



**Séminaire agréé dans
le
cadre des recyclages
pour
Déetectives Privés**



**Les 14,15 et 16 novembre
2018**

Avec la collaboration de



Compte tenu du franc succès rencontré lors de notre premier séminaire (recyclage organisé à Liège, en octobre 2016), le Centre IFAPME Liège s'associe de nouveau à l'APIEA pour proposer, cette année, un nouveau recyclage agréé dans le cadre de l'obligation de formation permanente des détectives privés, en date des 14,15 et 16 novembre 2018.

Le séminaire de ces 3 jours aura lieu au FACULTY CLUB de 3000 LEUVEN, Groot Begijnhof n° 14.

L'accès à ce séminaire est **exclusivement** réservé aux inspecteurs d'assurances, gestionnaires, experts et détectives travaillant régulièrement pour le secteur.

Toutes les formations de ce séminaire de recyclage, se donneront dans l'une des deux langues nationales et impliquent OBLIGATOIREMENT des participants **une connaissance passive de la seconde langue (Fr-Nl)**.

Nous vous proposons une liste de formations aux thématiques variées qui, nous l'espérons vous intéresseront. Vous trouverez également notre programmation sur notre site www.formation-continue.be.

Pour obtenir votre certificat de recyclage, vous devez assister obligatoirement aux trois jours, soit **25 heures, dont 15 heures de formations juridiques et 10 heures d'une autre matière**. En fin de recyclage, nous comptabilis(er)ons vos présences et communiqu(er)ons l'information au SPF Intérieur. Le certificat de recyclage vous sera également envoyé par voie postale.

*logement non compris

PROGRAMME

Mercredi 14 novembre 2018 : Journée automobile Agréée par l'IEA	
7h45 8h00	Café d'accueil et inscription des participants au FACULTY CLUB de LEUVEN
08h00 10h30	<p>Michel Lecrenier - Thierry Mélis - Jean Gerassimos <i>« Derniers développements en matière d'enquêtes fraude en automobile »</i></p> <p>Jean est enquêteur au sein du service « Réseaux externes » d'Ethias. Expert en automobiles et en immobilier. Il est vice-président de l'APIEA. Il est également Formateur référent à l'IFAPME Liège.</p> <p>Depuis 2012 Thierry travaille au service E.S.O. d'AG Insurance après avoir été indépendant. Il a développé une sensibilité accrue aux problématiques liées à l'automobile.</p> <p>Michel est expert automobile en matières civile et pénale, ainsi qu'en évaluation de dommages. Il est également membre du Conseil de l'Institut des Experts en Automobile (IEA).</p> <p>Tous les trois sont membres du conseil d'administration de l'APIEA.</p>
10h30 10h45	Pause-café
10h45 12h30	<p>Maitre Claire LEDUC & Maitre Olivier VERSCHAEVE <i>« Développements récents relatifs aux missions dans les dossiers de fraude auto »</i></p> <p>Claire et Olivier sont avocats associés au sein du cabinet CARTUYVELS-NOLF-TERLINDEN & VINÇOTTE. Elle est spécialisée en droit des assurances.</p> <p>Olivier s'intéresse plus particulièrement à ce qui a trait au droit des entreprises, des assurances et au droit bancaire. Depuis 2013, il est Juge de Paix suppléant au 2e Canton de Bruxelles.</p>
12h30 13h30	Sandwich- Lunch à la salle de l'infirmerie du Faculty Club
13h30 15h15	<p>Hervé Nagels <i>« Derniers développements en matière d'incendie automobile »</i></p> <p>Hervé est expert et responsable produit chez Renault. Les origines d'incendie auto n'ont plus aucun secret pour lui.</p>
15h15 15h30	Pause-café
15h30 16h45	<p>Jacqy LAUFFS <i>« Voiture autonome vu sous l'angle des assurances, et de la législation »</i></p> <p>Jacky travaille chez Ethias depuis 1980. Il est actuellement Inspecteur à la direction Collectivités & Entreprises pour la région Germanophone. Il s'est successivement occupé de RC, accidents scolaires, soins de santé et accidents de travail.</p>
16h45 18h00	<p>Floris De VOGEL <i>« Plaques d'immatriculation : Où et comment déplacer discrètement un véhicule en Europe »</i></p> <p>Floris est inspecteur auprès de la police locale d'Anvers et spécialisé en matière de législation concernant les plaques d'immatriculation. Il enseigne dans les écoles de police et pour des organisations de polices internationales. Il est l'auteur d'un guide complet concernant les plaques d'immatriculation européennes. Il est aussi vice-président chez « Centrex wegverkeer ».</p>
18h00	Soirée libre

Jeudi 15 novembre 2018

7h45 8h00	Café d'accueil
8h00 10h45	<p>Nico Declercq « Détection des signaux de mensonge pour les enquêteurs d'assurance »</p> <p>Nico est commissaire de police auprès de la Zone de Police SCHELDE-LEIE - Spécialisé dans la détection du mensonge (verbal et corporel).</p>
10h45 11h00	Pause-café
11h00 12h30	<p>Nico Declercq « Détection des signaux de mensonge pour les enquêteurs d'assurance : Exercices pratiques »</p>
12h30 13h30	Sandwich- Lunch à la salle de l'infirmierie du Faculty Club
13h30 15h30	<p>Sonny Luybaert et Serge Hôte « Comment lutter contre la fraude au sein des entreprises depuis l'arrivée du GDPR »</p> <p>Sonny est Présidente de l'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE) en Belgique. Elle était partenaire chez Ebben Partners, actif en Prévention, Détection et Investigation Fraude.</p> <p>Serge est Head of legal chez NN Insurance. Il a notamment été compliance officer chez Delta Lloyd et Dexia Group. Serge est également administrateur de l'APIEA et formateur à l'IFAPME.</p>
15h30 15h45	Pause-café
15h45 16h45	<p>Orateur sur un sujet juridique « Réserve selon l'actualité et l'évolution de l'avant-projet de loi »</p>
16h45 18h30	<p>Bert Hoffer « La loi sur les détectives privés - NB : Variable selon l'actualité »</p> <p>Bert est Directeur au SPF intérieur concernant La Sécurité Privée et l'Enquête Privée.</p>

ASSEMBLEE GENERALE ET SOIREE GALA DE L'APIEA

L'APIEA organise le 15 novembre 2018 à partir de 19 heures chez Faculty Club son assemblée générale annuelle.

Cette soirée se poursuivra vers 20h30 par la soirée de Gala de l'APIEA ouverte à tous les participants du séminaire.

Un formulaire d'inscription vous parviendra en temps utile.

Vendredi 16 novembre 2018

7h45 8h00	Accueil café
8h00 10h30	<p>Gibert Kindt « Traçabilité, recherches non destructives, aspects contradictoires, applications pratiques garantissant la recevabilité des preuves »</p> <p>« Les prises de vues et la documentation des rapports »</p> <p>Gibert travaille comme Inspecteur Senior chez P&V Groupe ; il est spécialisé en enquêtes incendie (origines). Il a donné des formations et a suivi en Belgique et à l'étranger de nombreux séminaires afférents, à l'incendie. Gilbert a aussi été formateur au sein de Syntra.</p>
10h30 11h00	Pause-café
11h00 12h30	<p>Gibert Kindt « Cas pratiques avec exercices interactifs en recherche de causes incendie ».</p>
12h30 13h30	Sandwich- Lunch à la salle de l'infirmierie du Faculty Club
13h30 15h00	<p>Marie Desutter « Comment préparer et gérer de façon adéquate un dossier d'assurances porté en justice »</p> <p>Marie est conseiller à la cour d'Appel de Mons et particulièrement au fait des affaires judiciaires et civiles impliquant les entreprises d'assurances</p>
15h00 15h15	Pause-café
15h15 17h00	<p>Johan Vandendriessche « Comment concilier la lutte contre la criminalité avec les impératifs de protection de la vie privée - GDPR »</p> <p>Johan est avocat au sein du cabinet Crosslaw. Actif dans l'équipe qui traite le droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le droit de la propriété intellectuelle et le droit de la vie privée.</p>
17h00 18h30	<p>Les formateurs et le Conseil d'administration de l'APIEA « Débat sur l'avenir de la profession et de la législation - Perspectives d'avenir »</p> <p>« Questions - réponses »</p> <p>8 membres du conseil d'administration de l'APIEA sur 11 sont formateurs au sein des différents organismes de formation agréés.</p>
18h30	Fin du programme - Départ des participants

Droits d'inscription :

Prix (à l'exclusion du logement):

Si vous vous inscrivez et payez avant le **31/08/2018**, le montant par personne s'élève à:

- 1200 euro pour les non-membres
- 850 euro pour les membres de l'APIEA (en ordre de cotisation).

Pour les inscriptions postérieures au **31/08/2016**, le montant par personne s'élève à :

- 1500 euro pour les non-membres
- 1000 euro pour les membres de l'APIEA(en ordre de cotisation).

Pour les experts-auto qui souhaitent ne participer qu'à la première journée et qui sont membres de l'APIEA ou de l'UPEX (et en ordre de cotisation), le montant par personne s'élève à 350 euro en cas d'inscription et de paiement avant le 31/08/2018 et 400 euro en cas d'inscription et de paiement après le 31/08/2018.

Pour les autres experts, le montant par personne s'élève à respectivement 550 euro et 700 euro en cas d'inscription et de paiement après le 31/08/2018.

Pour **les gestionnaires sinistres** de compagnies d'assurances, il est possible de participer à un deux ou trois jours. Le prix est fixé à 350 euros par journée de formation

Pour vous inscrire

Veillez compléter tous les champs du formulaire et le renvoyer :

- par mail : formation.continue@centreifapme.be
- par fax : 04/229.84.29
- par courrier à Centre IFAPME Liège, Formation continue, Boulevard Sainte Beuve 1, 4000 LIEGE

**Pour tous renseignements: Mme. Phaedra van Vaerenbergh (Assuralia) –
Tel: 02/547.57.26**

Formulaire d'inscription :

Nom : Prénom :

Lieu et date de naissance:

Nationalité : Tél / GSM :

Privé :

Adresse:

Code postal : Localité :

Adresse mail :

Professionnel

Nom de l'entreprise :

Adresse professionnelle:

Code postal : Localité :

N° de TVA ou N° unique :

Membre APIEA : OUI NON Membre UPEX : OUI NON

Seulement pour des experts auto

- Inscription au séminaire de 3 jours
- Inscription à la première journée pour les experts auto
- Inscription au jour 2 ou jour 3 pour les gestionnaires :
JOUR 2 : OUI NON JOUR 3 : OUI NON

Paiement

Je verse la somme de € sur le compte BE26 340-0370337-29 en indiquant la référence : « *Séminaire détective en partenariat avec l'APIEA + nom de la personne* ». Une facture vous sera envoyée par voie postale.

Je souhaite ma facture :

- à mon nom
- au nom de mon entreprise (adresse de facturation :
.....)

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription ci-jointes

Date et signature :

Conditions générales :

Article 1 : Inscription :

- Toute inscription à une des formations organisées par les Centres IFAPME de la province de Liège se fait via le bulletin d'inscription joint à nos brochures ou via le site internet www.formation-continue.be;
- Le client qui remplit ce bulletin, déclare par là-même, qu'il a lu et qu'il a accepté nos conditions générales ;
- Toute inscription est ferme et définitive. Le droit d'inscription est donc dû dans sa totalité ;
- Seules, les inscriptions annulées par écrit (par mail ou par fax - au numéro du site où se déroule la formation) au minimum deux jours ouvrables avant le début de la formation seront créditées. Les clients ne respectant pas ce délai se verront réclamer le montant de 50 € pour frais administratifs ;
- Aucun remboursement, même partiel, du droit d'inscription ne pourra être réclamé en cas d'absence à tout ou partie de la formation.

Article 2 : Modalités de paiement :

2.a. Tout client qui paie par banque, devra effectuer son versement dès l'inscription

Article 3 : Non-paiement d'une facture :

Toute facture, restant impayée à son échéance, fera l'objet d'une procédure de recouvrement de créance, donnant lieu, en cas de transmission du dossier à notre avocat, à une majoration automatique de plein droit de 15 % du droit d'inscription de la formation et ce, avec un minimum de 80 €. Cette majoration impliquera également de plein droit l'application d'un intérêt fixé au taux de 10% par an.

Article 4 : Informations additionnelles :

- En cas d'empêchement, tout client inscrit à une formation peut se faire remplacer par une personne de la même entreprise et ce, moyennant obligatoirement une information et un accord écrits préalables du Centre ;
- Les Centres se réservent le droit d'apporter toute modification d'horaire ou annuler une formation si le nombre d'inscrits à cette dernière est insuffisant ou pour toute autre raison. Le Centre prendra, dans ce cas, toutes les dispositions pour que le client ne subisse aucun préjudice et soit remboursé des montants versés; Dans le cadre des recyclages séminaire, le centre se réserve la faculté de modifier ou de changer la programmation des exposés pour des raisons d'organisation ou autre sans préavis.
- Les Centres se réservent le droit de ne pas délivrer d'attestation de fréquentation et/ou de réussite tant que les droits d'inscription et les frais éventuels de retard ne lui seront intégralement versés.

Article 5 : Application de nos conditions générales :

Seules, les conditions générales des Centres IFAPME de la province de Liège sont d'application. Les conditions générales et particulières du client sont dans tous les cas considérées comme nulles et non avenues. Les présentes conditions générales (entrant en vigueur en date du 1^{er} septembre 2013) annulent et remplacent les précédentes.

Article 6 : Litige :

En cas de litige, seuls, les tribunaux de Liège sont compétents.